COMMUNE D'ANDERLECHT
M. G. VAN GOIDSENHOVEN
Premier Echevin,

Place du Conseil, 1
1070 BRUXELLES

V/Réf : votre courrier du 16-12-2013
N/Réf. : AVL/ah/AND-1.2/s.549
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le premier Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Restauration de la source de Saint-Guidon et abattage d'arbres.

En réponse à votre lettre du 16 décembre 2013 sous référence, réceptionné le 23 décembre, nous vous communiquons les remarques formulées par la CRMS en sa séance du 29 janvier 2014, concernant les deux points suivants.

A/ La restauration et la remise en valeur de la source de Saint-Guidon

Votre demande concerne la restitution de la fontaine Saint-Guidon au bas de la rue de l'Institut (*anciennement Borrestraat*), à son emplacement d'origine, localisé entre la Collégiale et la rue d'Erasme. Cette intervention serait étroitement liée au réaménagement et à la remise en valeur de l'espace public de manière à contextualiser la source.

La CRMS souscrit entièrement à cette proposition. Il s'agit d'une démarche à encourager qui peut constituer une plus-value qualitative indéniable, tant au niveau patrimonial et urbanistique que social comme le prouve la réouverture de points d'eau qui s'est multipliée récemment avec un certain succès dans d'autres villes européennes.

Pour rappel, la dévotion pour la source Saint-Guidon remonte probablement au XIe siècle. L'hagiographie de Saint-Guidon la mentionne comme l'endroit où les os du saint auraient été lavés lors de la transmission de ses reliques. Depuis, elle a constitué un lieu de dévotion populaire et elle a participé jusqu'au XXe siècle à la vie quotidienne des Anderlechtois.
La source, entourée d'un bassin en pierre, se situait au niveau de l'actuelle rue de l'Institut. Probablement à partir du XVIIIe siècle, elle fut entourée de trois murs en briques en raison du surhaussement de la voirie et accessible par un escalier. Cette construction fut démolie lors du réaménagement de la rue de l'Institut en 1953-54. A partir de cette date, l'eau a été déviée vers une fontaine située à l'intérieur de la clinique Sainte-Anne. La source aurait été asséchée (ou serait devenue impropre à la consommation ?) suite aux travaux du métro dans la seconde moitié des années 1970.

Dans le cas présent, la restitution de la fontaine devrait être mise à profit pour revoir le statut de la rue de l'Institut par un réaménagement global de l'espace public. Utilisée aujourd'hui comme voie de transit, elle serait ainsi revalorisée dans le tissu urbain ancien. Ceci contribuerait à la remise en valeur de l'ancien noyau villageois situé aux abords de la Collégiale.

Le profil de la rue - en pente et en léger entonnoir au débouché vers la rue d'Erasme – permet, en effet, de redonner un contexte cohérent à la fontaine et, en même temps, d'y réarticuler des sites importants comme le jardin public de la bibliothèque ou le site de l'ancien hôpital Sainte-Anne.
Ce projet permettrait ainsi de renforcer l'identité du quartier aujourd'hui caché « à l'arrière » de l'église et d'y aménager des espaces publics de qualité, ce qui est un des objectifs avancé par le PCD élaboré très récemment.

Toutefois, dans son état actuel, la proposition de restituer la fontaine n'est guère étayée. Le dossier joint à votre demande ne fournit pas de renseignements sur le régime hydrique de l'ancienne source (existe-t-elle toujours ?), ni sur l'état de conservation des vestiges éventuels enfouis sous la voirie. Par conséquent, pour mettre au jour et pour valoriser ce patrimoine, des recherches supplémentaires devraient être effectuées en archives et des fouilles archéologiques restent à mener. Celles-ci pourraient être organisées par ou en collaboration avec la Cellule archéologie de la DMS.

B/ L'abattage des arbres situés sur le parvis de la Collégiale, du côté de la place de la Vaillance

Selon la CRMS, l'abattage de ces arbres ne se justifie pas ; plantés et taillés en cohérence avec le patrimoine bâti, ils revêtent une valeur urbanistique.

Etant donné que les tilleuls sont très souvent associés au patrimoine architectural religieux dans nos régions, leur présence témoigne du choix judicieux qui a été opéré il y a quelques années. Leur port architecturé s'avère également indiqué vu les conditions environnementales, mais également pour éviter que les arbres ne viennent masquer la vue sur la Collégiale.
Les tailles architecturées semblent conduites correctement. L'état sanitaire et la vigueur de ces arbres semblent parfaits ; aucun risque de chute de branche ou d'arbre n'est à craindre. Les arbres sont ont atteint leur volume optimal de couronne. Seules des tailles d'entretien sont donc nécessaires à l'avenir, tous les ans, sur têtes de chat.

Par rapport à l'éclairage public, la réalisation régulière des tailles devrait permettre que le feuillage n'entrave pas la diffusion de la lumière. On ne comprend donc pas en quoi la présence des arbres pourrait entraîner un problème particulier de sécurité.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : BDU – DMS : Th. Wauters, directeur f.f., et par mail : Fr. Cordier, H. Lelièvre, L. Leirens, N. De Saeger,
BDU-DU : Fr. Timmermans, S. Buelinckx.